



C.A.C.S.
de la C.C.

EXPOSITION CANINE NATIONALE VALLÈRES (Tours)



Bar Buffet
dans l'enceinte
de l'exposition

Dimanche 10 Mai 2020

Exposition extérieure - salle de réception
rue de la Haute Salle - 37190 VALLÈRES
(Voir plan en page 4)

Renseignements :

Arlette JAFFRÉ ☎ 02 47 24 50 14
Jean-Yves LEFEVRE ☎ 06 76 38 45 02

En intérieur :

Concours du jeune présentateur
Désignation du **Meilleur Chien**
de l'Exposition Jeune et Adulte

Nombreuses récompenses :

Coupes et Plaques de Chenil
Meilleur de Groupe,
trophée : 1^{er}, 2^e, 3^e - Best in Show

ENGAGEMENT EN LIGNE
avec paiement sécurisé :
cedia.fr

ENGAGEMENT PAPIER
adresser à :
Cédia - Exposition de Vallères
67 rue du G^{al} Leclerc
67202 WOLFISHEIM

Entrée des chiens
à partir de 8h00

Jugements à partir de 9h00
Toutes les races seront jugées.

Confirmations seules
samedi 9 mai de 14h à 17h



JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} GROUPE

SPÉCIALE BERGER DE L'EST, Bergers Hongrois (Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi), Berger de Russie Méridionale, Bergers Italiens (de Bergame, de la Maremma et des Abruzzes), Bergers Roumains (de Mioritza et des Carpathes), Chien de Berger de Croatie, Chien de Berger Slovaque (Slovensky Cuvac), Chien-Loup Tchécoslovaque, Berger Polonais (Niziny, de Podhale). Conf. M. Lasselin, Barbado de Terceira, Berger Allemand (poil long et poil court), Berger Américain miniature, Bobtail, Lancashire Heeler, Border Collie (pas de confirmation pour ces races), Bergers Néerlandais (Berger Hollandais, Schapendoes, Chien-Loup de Saarloos) (confirmation M. Leneuf)..... **M. HARSANYI (Hong.)**
SPÉCIALE SHETLAND, Berger Australien, Bearded Collie..... **Mme VERNON**
Bouvier d'Australie, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres **Mme MAYER**
Colley, Berger Blanc Suisse, Kelpie Australien, Berger des Pyrénées..... **M. LENEUF**
Bergers Belges (Groenendael, Laekenois, Malinois, Tervueren), Schipperke **Mme THEVENON-WHIR**
Chien de Berger Catalan, Bergers de Brie, de Beauce, Chien de Berger de Majorque, Berger de Picardie, Welsh Corgi (Cardigan), Berger Blanc Suisse..... **M. LASSELIN**
Berger de la Serra de Aires..... **Mme CLASS**

2^e GROUPE

SPÉCIALE DOBERMANN **M. TACHAIN**
Pinschers, Affenpinscher, Schnauzers, Dogue Argentin, Shar Pei **Mme MEYER**
Dogue Allemand, Dogue des Canaries, de Majorque, Rottweiler, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Cimarron Uruguayen, Bouviers Suisses **Mme BARDET**
Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain, Saint Bernard **Mme THEVENON-WHIR**
Bulldog Continental, Bullmastiff et Mastiff, Hollandse Smoushond, Terrier Noir Russe, Broholmer, Boxer, Bulldog Anglais, Fila Brasileiro, Aïdi, Berger de l'Europe du Sud-Est, Chien de Berger Kangal, Cao Fila de Sao Miguel, Cao de Castro Laboreiro, Cane Corso, Chien de Montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Chien de la Serra Estrela, Tosa, Mâtin Espagnol, Mâtin de l'Alentejo, Mâtin des Pyrénées, Chien de Ferme Dano-Suédois, Dogue du Tibet, Chien Fonnesse, Cao de Gado Transmontano, Hovawart.. **Mme CLASS**
SPÉCIALE BERGER DE L'EST, Chiens de Bergers du Caucase, d'Asie Centrale, du Massif de Karst, Sarplaninac, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie (Confirmation : Mme CLASS) **M. HARSANYI (Hong.)**

3^e GROUPE

Fox Terrier, American Staffordshire Terrier, Bull Terrier, Terriers d'Écosse (Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Terrier d'Écosse, Skye Terrier, West Highland White Terrier), et le reste du groupe..... **M. CALLOCH**

4^e GROUPE

Teckels (standard, nain), Kaninchen (pas de confirmation) **M. HARSANYI (Hong)**

5^e GROUPE

Chiens Nordiques, Siberian Husky, Alaskan Malamute, Samoyède, Chien du Groenland, Chien d'Ours de Carélie, Spitz Allemands, Spitz Italien (Volpino Italiano), Spitz asiatiques et apparentés, Akita américain, Podenco Canario, Podenco Portugues, Cirneco de l'Étna, Podenco Ibicenco..... **Mme MEYER**
Eurasier **M. CABON**
Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chien nu du Pérou, Chien nu du Mexique, Bangkaew de Thaïlande, Basenji, Chow-Chow, U Cursinu et le reste du groupe **M. LENEUF**

6^e GROUPE

Basset Hound, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Bleus de Gascogne, Griffons Vendéens, Gascon Saintongeois, Petit Gascon Saintongeois, Ariégeois, Griffon Nivernais, Porcelaine, Billy, Poitevin et le reste du groupe..... **M. BOITARD**

7^e GROUPE

Braque Allemand, Drahthaar, Langhaar, Braque de Weimar, Braque du Bourbonnais, Braque Français, Braque Saint-Germain, Perdigueiro Portugues, Münsterländer, Épagneul Picard, Épagneul Breton, Griffon Korthals, Pudelpointer, Setter Irlandais, Épagneul de Pont-Audemer, Épagneul de Saint-Usuge, Braque de l'Ariège, Braque d'Auvergne, Braque Hongrois Vizsla, Braque Italien, Épagneul Bleu de Picardie, Barbu Tchèque (Cesky Fousek), Setter Anglais, Setter Gordon, Pointer, Reste du groupe **Mme ROCHEBEUF**

8^e GROUPE

Retrievers (de la Nouvelle Écosse, de la Baie de Chesapeake, Flat et Curly Coated, du Labrador, Golden), Deutscher Wachtelhund, Cocker Américain, Cocker Anglais, Clumber, Field Spaniel, English Springer Spaniel, Welsh Springer Spaniel, Sussex Spaniel, Kooikerhondje, Irish Water Spaniel, American Water Spaniel, Perro de Agua Espanol, Lagotto Romagnolo, Wetterhoun, Chien d'Eau Portugais, Barbet..... **M. CITERNE**

9^e GROUPE

Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête, Épagneuls Pékinois et Japonais, Chihuahua, Chiens du Tibet (Épagneul Tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier Tibétain) **M. DEWAELE**
Bouledogue Français..... **Mme THEVENON-WHIR**
Épagneuls Nains Anglais (King et Cavalier King Charles), Caniches, Épagneuls Nains Continentaux (Papillon et Phalène), Boston Terrier, Chien Particolore à poil frisé, Petits Griffons Belge, Bruxellois et Brabançon, Petit Chien Russe, Ratier de Prague, Kromfohländer, Carlins **M. CABON**

10^e GROUPE

Barzoï, Whippet, Azawakh, Sloughi, Galgo Espagnol, Lévrier d'Asie (Afghan, Saluki), Chart Polski, Petit Lévrier Italien, Deerhound, Irish Wolfhound, Greyhound, Magyar Agar **M. LENEUF**

2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
LE 10 AVRIL (cachet de la poste faisant foi)
ET LE 25 AVRIL 2020 (date de réception)
Augmentation des prix entre ces deux dates.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA LE DIMANCHE 10 MAI 2020

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

LOGEMENT - Avec ou sans cage - Toute infraction peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 77 €.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par page.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

l'âge est calculé au jour du jugement

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de la ACRC Touraine par chèque bancaire ou postal.

Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir adresse au recto) avant la date de clôture par mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{er} clôture : fixée au 10 avril 2020.
- 2^e clôture : fixée au 25 avril 2020 (avec majoration des tarifs)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) C. Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS (voir encart caudectomie et otectomie)

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback	15 mois
Gr 8 : Retrievers	15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Gr 10 : Afghans, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 77 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE, S'AGISSANT D'UNE EXPOSITION, LES CHIENS PRÉSENTÉS DEVRONT RESTER À L'EXPOSITION JUSQU'À 17 H 00. NOUS VOUS MERCIERONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Otectomie: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1^{er} juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomie: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CENTRE - VAL DE LOIRE

Affiliée à la Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique

DEMANDE D'ENGAGEMENT • VALLÈRES (TOURS) 2020

Remplissez soigneusement cette feuille, et envoyez-la immédiatement à :
CÉDIA - EXPOSITION DE VALLÈRES - 67 RUE DU GAL LECLERC - 67202 WOLFISHEIM
EN JOIGNANT LE MONTANT DE VOTRE ENGAGEMENT PAR CHÈQUE AU NOM DE L'ACTCVL



Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien Russe, Berger Blanc Suisse.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	---	---	--

Né le : ____ / ____ / ____ Sexe: Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur: M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire: M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Port. : _____ Fax : _____

Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Paire Couple Meute CONFIRMATION Ne concourant pas

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.

Tarifs	1 ^{re} clôture 10 avril	2 ^e clôture 25 avril	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	39 €	46 €
2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	33 €	39 €
4 ^e chien et suivants (chacun)	29 €	35 €
Puppy, Baby, Vétéran.....	27 €	33 €
Ne concourant pas (4 mois minimum LOF obligatoire)	22 €	
Meute (dont 6 chiens en individuelle)	62 €	
Chien suivant de la meute	19 €	
Jeune Présentateur	10 €	
Entrée gratuite		
		Sous-Total
Réduction de 10% aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours		Sous-Total
indiquer le n° de carte
Confirmation seule (sans présentation à l'exposition - voir au verso)	35 €	
		Total
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple: GRATUIT			

Classes :
Intermédiaire
Ouverte
Travail
Champion
Jeune

Dates de clôture des engagements :
10 avril (cachet de la Poste faisant foi)
et 25 avril (date de réception)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^e catégorie
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classe Champion et Travail

Aucun engagement ne sera remboursé
Votre carte vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, à jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.
L'ACTCVL sera amené à photocopier ou filmer la manifestation. Les images seront susceptibles d'être utilisées dans un but associatif.
L'ACTCVL se réserve la possibilité d'utiliser les coordonnées des participants à la manifestation pour les contacts habituels administratifs et de promotion, dans un cadre associatif. Les fichiers ne sont jamais cédés à des tiers pour utilisation commerciale.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 00.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

ATTENTION: Règlement chèques postaux ou bancaires à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.

POUR LES ENGAGEMENTS :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



JEUNES PRÉSENTATEURS

Engagements : sur place ou lors de l'inscription de votre chien (10 €)

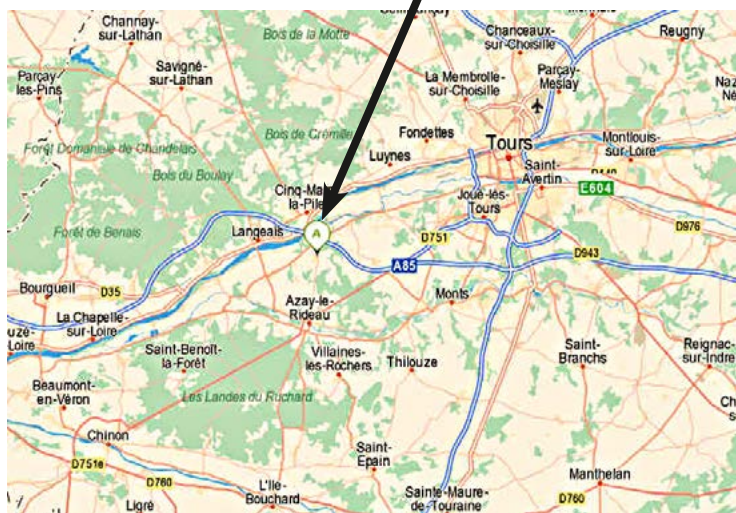
Catégories : de 8 à 11 ans et de 12 à 16 ans.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux appartenant à la 2^e catégorie (modèle CERFA 50.4272 ou 50.4273 selon le département d'origine),
- Votre règlement par tout moyen à votre convenance (chèque libellé à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.).

Vous recevrez les confirmations de vos engagements et les documents pour entrer huit jours avant l'exposition

PLAN D'ACCÈS À L'EXPOSITION



Coordonnées GPS : N 47° 18 28.591 - E 0° 28 0.325

ATTENTION

Un certain nombre de cages non numérotées seront mises à la disposition des exposants.



A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA CONFIRMATION SEULE
du samedi 9 Mai 2020 à VALLÈRES (rue de la Haute Salle - 37190 Vallères)

et à adresser à Mme Arlette JAFFRÉ - 31, Avenue du 14 Juillet - 37360 SONZAY

Race _____ Sexe _____

Tatouage français : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
ou transpondeur

Nom du chien : _____

Nom du propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Mail : _____ Port : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'A.C.T.C.V.L.
Joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour l'envoi de votre carte d'entrée